

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu votre lettre en date d'avant-hier, et la copie de celle que vous avez adressée à M<sup>r</sup> Drapeau le 17 du mois dernier.

Monsieur qui doit vous remettre cette lettre, vous dira que ce n'est pas votre correspondance qui a donné lieu aux articles du Pilot et de la Minerve, aux quels vous faites allusion.

Au point où en est rendue la négociation dont M. Drapeau vous a chargé, il est de ma regard personnellement. Je ne le regrette pas, car cela me relève de toute responsabilité; et comme mon exclusion d'une nouvelle organisation du Ministère, ne contrarie ni mes vues ni mes goûts, je n'y ai donné mon consentement que plus volontiers.

Il y a cependant deux points, dans votre lettre à M. Drapeau, sur lesquels je dois vous faire quelques observations. 1<sup>o</sup> Le raisonnement généralité de vos expressions dans quelques parties de votre lettre, des personnes pour sont peut-être y docteur un sens différent de celui que vous avez sans doute eu l'intention d'y attacher. Elles pourraient peut-être interpréter votre lettre comme admettant en principe qu'un parti politique, sous la forme actuelle de notre Gouvernement, doit sacrifier l'un de ses Membres, lorsque le caprice d'un Gouverneur le demande. Si une telle opinion était entretenue par quelques personnes de notre parti, je desire saisir cette occasion pour déclarer que cette opinion n'est pas la mienne. Un parti politique peut demander des sacrifices à l'un de ses Membres, mais il ne doit jamais l'immoler à la rancune, aux caprices d'un Gouverneur.

2<sup>o</sup> La partie de la même lettre, dans laquelle vous parlez de l'équité d'opposer à la direction des affaires, semble avoir



besoin d'être expliqués. D'après sa ré-  
duction, elle me paraît, <sup>en quelque sorte</sup> contredire ce que  
vous avez déjà dit sur le même sujet  
dans une autre partie de votre lettre.  
Moi-même vous fera part de l'objection  
que j'ai faite à la rédaction de ce passage.

Votre Ami

L. H. LaFontaine

à  
L. H. P. Caron

26 octobre 1843

à  
L. H. LaFontaine

à  
M. H. P. Caron

R. 7.



Montréal 26 Oct: 1845

Mon cher Ami

Au point où en est rendue la négociation dont Mr Draper vous a chargé, elle cesse de me regarder personnellement. Je m'en regrette pas, car cela me relie de toute responsabilité; et comme moi je suis exclu d'une nouvelle administration organisation du Ministère. Je contraire ni mes vues ni mes goûts, je n'y ai donné mon consentement que plus volontiers.

Il y a cependant deux points, dans votre lettre à Mr Draper, sur lesquels je dois vous faire quelques observations.

1.° À raison de la généralité de vos expressions dans quelques parties de votre lettre, des personnes pourront peut-être y donner un sens différent de celui que vous avez sans doute eu l'intention d'y attacher.



Elles pourrout peut être inter-  
préter votre lettre comme  
admettant en principe qu'un  
parti politique, sous la forme  
actuelle de notre gouvernement,  
doit sacrifier l'un de ses  
membres, lorsque la caprice  
d'un gouvernement demande.  
Si une telle opinion était  
entretenu par quelques  
personnes de notre parti,  
je desirerais à cette occasion  
pouvoir déclarer que cette  
opinion n'est pas la mienne.  
Un parti politique peut  
demander des sacrifices  
à l'un de ses membres, mais  
il ne doit jamais s'adresser  
à la vanité, aux caprices  
d'un gouvernement.

2<sup>o</sup> La partie de la même lettre,  
dans laquelle, vous parlez  
de l'équité d'appeler la  
minorité à la direction des  
affaires, semble avoir besoin  
d'être expliquée. D'après la rédaction,  
elle me paraît en quelque sorte  
contredire ce que vous avez  
déjà dit sur le même sujet  
dans une autre partie de  
votre lettre. Moi-même vous fera  
part de l'objection que j'ai faite  
à la rédaction de ce passage

Votre Amis



Translation

26 octobre 1845

~

L. M. LaFontaine

à

L. Hon. E. Caron

Extrait

Français